

ses hautes fonctions, vers la fin de 1417, par Phillipe du Bourg ou de Bonnay, ce fut sous lui que notre cité et sa forteresse tombèrent aux mains des Bourguignons.

Dès le mois d'avril 1418, une forte troupe bourguignonne de plus de huit cents chevaux, parcourt la vallée de l'Azergues.

Elle était commandée par le sire de Rochebaron, gendre du duc Jean-Sans-Peur, ayant épousé Philippe, fille naturelle de ce prince (49).

Tout nous porte à croire que ce fut ce hardi capitaine qui vint mettre le siège devant Chazay, fin avril 1418. Que se passa-t-il? aucun mémoire du temps ne vient nous l'apprendre. Une seule charte de l'abbaye d'Ainay a conservé le souvenir de cet événement malheureux, c'est une reconnaissance du 2 juillet 1418, faite par l'abbé d'Ainay et baron de Chazay à noble Claude de Pompière, seigneur de Pollionay, d'une somme de vingt-huit écus d'or, prêtée pour aider au rachat du château de Chazay pris par les Bourguignons (50). Cette charte même on ne la retrouve plus, elle n'est que mentionnée comme ci-dessus dans l'inventaire des papiers d'Ainay. Nous ne savons pas quelle somme fut exigée pour le rachat de notre ville, mais elle dut être considérable puisque le couvent, malgré ses nombreux revenus fut obligé de recourir au seigneur de Pollionay. Pendant près de trois mois les Bourguignons restèrent maîtres de Chazay, ruinant les édifices publics et

---

(49) *Annuaire de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, 1418. De Barante. *Hist. des ducs de Bourgogne*. Paris, Delloye, 1839, t. IV, p. 270.

(50) Arch. du Rh. Ain. H. 4240, chart. 237. L'écu d'or valait alors 12 fr. 12 sols, ce qui faisait 339 fr. 36 sols, somme qui équivaldrait aujourd'hui à 4,751 fr., c'est-à-dire 14 fois plus.